Programme d'action communautaire 1997-1998 de soutien au livre et à la lecture, ARIANE

1994/0189(COD) - 22/03/1995

La commission a adopté à l'unanimité le rapport sur le programme de soutien dans le domaine du livre et de la lecture (Ariane). Le Parlement européen a ainsi entamé la procédure de co-décision qui devra conduire l'Union à accomplir un pas important vers la réalisation de sa dimension culturelle et à mettre en oeuvre l'article 128 du Traité de Maastricht. En adoptant le projet de rapport présenté par Mme Nana MOUSKOURI (PPE, Gr.) et les amendements à la proposition de décision de la Commission, les députés ont mis l'accent sur les oeuvres écrites par de jeunes auteurs, sur la co-production et la co-édition d'oeuvres européennes et sur la formation professionnelle. Le PE avait déjà sollicité la Commission à présenter un programme spécifique pour la promotion du livre et de la lecture, avec des mesures couvrant toutes les étapes de formation du livre : création, édition, traduction et diffusion. La Commission n'a suivi que partiellement les suggestions du PE, en proposant l'adoption d'un programme, couvrant les seuls aspects de la traduction littéraire. Le programme "Ariane" doté d'un budget de 34 MECU pour une période de cinq ans (1996-2000), devra ainsi contribuer à la promotion d'oeuvres littéraires et théatrâles contemporaines - en donnant la priorité à celles écrites dans les langues moins diffusées au sein de l'Union - et à favoriser la coopération entre l'Union et les pays tiers.